

FORMULE 23

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 94(5))

AVIS DE DEMANDE D'ORDONNANCE D'ADOPTION

Destinataire : Ministre du Développement social

Sachez que je (nous) soussigné(s), (*nom(s) au complet*)

domicilié(s) au (*adresse*)

vous avise (avisons), par la présente, de ma (notre) demande d'ordonnance d'adoption relativement à l'enfant ou au jeune suivant :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance : Numéro de l'enregistrement de naissance :

1. Il existe un lien de parenté ou il n'existe aucun lien de parenté entre moi (nous) et l'enfant ou le jeune susnommé. (*S'il existe un lien de parenté, en préciser la nature.*)

.....
.....

2. Ne cocher qu'une seule case :

L'enfant ou le jeune susnommé est pris en charge.

- OU -

Il s'agit d'une adoption privée. Préciser le nom et l'adresse du ou des parents de l'enfant ou du jeune susnommé :

Name du parent:

Adresse :

Name du parent:

Adresse :

3. Je comprends (Nous comprenons) que :

a) la Cour peut exiger du ministre qu'il procède à l'évaluation du placement en vue de l'adoption, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, et lui remette son rapport;

b) quiconque, avant ou après la naissance d'un enfant, fait, donne ou reçoit, ou accepte de faire, de donner ou de recevoir, un paiement ou une récompense, même indirectement, en contrepartie d'un des actes qui suivent ou relativement à celui-ci commet une infraction à la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* :

(i) l'adoption ou le projet d'adoption d'un enfant ou d'un jeune,

- (ii) l'octroi ou la signature d'un consentement en vue de l'adoption d'un enfant ou d'un jeune,
- (ii) le placement d'un enfant ou d'un jeune en vue de son adoption,

- (iv) la conduite de négociations ou la conclusion d'arrangements en vue de l'adoption d'un enfant ou d'un jeune.

4. Je consens (Nous consentons) à fournir tout renseignement que la Cour peut requérir si elle ordonne la tenue d'une évaluation du placement en vue de l'adoption en vertu de l'article 88 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

FAIT à, le 20.....

.....
(signature)

.....
(signature)